

ANNEXE FINANCIERE

CONVENTION D'ENTRETIEN (VIDANGE)

Part communale de l'eau :

- sans convention	0,80 € du m3
- avec convention	1,30€ du m3
(soit 0,50€ de supplément du m3)	

CONVENTION D'ENTRETIEN (VIDANGE + ENTRETIEN ANNUEL DES FILTRES)

Part communale de l'eau :

- avec convention	1,30 € du m3
-------------------	--------------

+ option forfait annuel (quelque soit la consommation) 60,00 €/an